

la banque a été dirigée mais plutôt pour l'approuver. Pour ma part, je crois pouvoir remettre mes autres questions jusqu'à ce que nous siégeons en comité.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 2^e fois, et la Chambre, formée en comité, sous la présidence de M. Robinson, passe à l'examen des articles.)

Sur l'article 1.—*Restriction sur les engagements dépassant \$200,000*

M. Macdonnell (Greenwood): J'ai une ou deux questions de détail à poser au ministre. Combien d'employés compte le personnel de la banque? Combien d'administrateurs a-t-elle et combien de prêts ont été faits l'an dernier?

L'hon. M. Abbott: Je crois que le rapport annuel donne la plupart de ces renseignements, si l'honorable député veut bien me donner quelques instants pour le trouver. Le rapport annuel renferme de nombreux détails que l'honorable député n'a peut-être pas eu l'occasion d'examiner. Il y a une liste qui indique les prêts de chaque année. Je ne crois pas avoir les renseignements sur le nombre d'employés de la banque. Je ne crois pas que le rapport contienne ce renseignement.

M. Macdonnell (Greenwood): J'ai posé cette question parce que le rapport ne donne pas le renseignement.

L'hon. M. Abbott: Le tableau que j'ai fait consigner au hansard aujourd'hui présente une ventilation des prêts courants autorisés à la date du 31 mars 1952, et les voici:

Montant du prêt	Nombre
\$5,000 ou moins	18
\$5,001 à \$25,000	241
\$25,001 à \$50,000	111
\$50,001 à \$100,000	98
\$100,001 à \$200,000	60
Plus de \$200,000	41

Ces prêts forment un total de 49 millions de dollars, comme l'indique le tableau. Je me procurerai le nombre de prêts autorisés au cours de la présente année financière. C'est un renseignement facile à obtenir.

M. Macdonnell (Greenwood): Je ne veux pas retarder les choses.

L'hon. M. Abbott: Le tableau que j'ai préparé et consigné au hansard est de nature, à mon avis, à fournir un grand nombre de renseignements détaillés pouvant intéresser les députés. Je m'empresse d'obtenir tout renseignement qu'il ne contient pas.

M. Macdonnell (Greenwood): On remarque que, pour ce qui est du pourcentage et du nombre des prêts, peu de prêts ont été consentis à des emprunteurs importants. Du point de vue des affaires d'une banque, un prêt de \$200,000 ne constitue pas un prêt

considérable; mais je me demande si le ministre pourrait dire ce qui en est des petits prêts par opposition aux prêts considérables. Je déduis des mots "expansion industrielle" qu'il s'agit uniquement de prêts d'affaires, même dans le cas du moindre d'entre eux, consentis à diverses entreprises. Que peut-on dire et que faut-il conclure, en ce qui a trait à l'aide que ces prêts représentent pour les petites entreprises? Le ministre peut répondre que, d'une façon relative, il ne s'agit que de petits prêts, étant donné que même \$200,000 ne constitue pas un prêt considérable dans les affaires; mais je demande au ministre s'il ne possède aucun renseignement montrant jusqu'à quel point ces prêts servent aux entreprises vraiment petites. Le nombre de prêts consentis à de petites gens n'est peut-être pas aussi grand qu'on l'aurait prévu.

Pendant que j'ai la parole, je vais faire une petite digression pour parler de la décision de prêter aux compagnies aériennes. Je comprends et j'approuve les motifs de cette décision. La direction pourra trouver qu'il est plus facile de subir des pertes de ce côté qu'ailleurs. Pour revenir à ma première question, le ministre peut-il nous dire un mot de la tendance accusée dans le cas des prêts vraiment petits. J'entends par là ceux de moins de \$25,000 ou de beaucoup moins encore. De quelle façon la banque s'est-elle comportée et quels résultats a-t-elle obtenus?

L'hon. M. Abbott: Je n'ai aucune ventilation détaillée. Pour en avoir discuté avec le président de la banque, je sais que la banque a constaté, pendant les sept dernières années, que tout à très bien tourné. Évidemment, comme l'a signalé mon honorable ami, elle a fait affaire pendant une période relativement prospère. Naturellement, vu qu'il y avait plusieurs centaines de petits prêts, le nombre de cas où il y a eu des pertes est plus grand de ce côté qu'en ce qui concerne les gros prêts. Mais jusqu'ici la banque n'a pas subi de pertes sérieuses.

M. Fleming: Le ministre me dira-t-il comment on interprète les mots "service aérien commercial"? Ces mots comprennent-ils toutes les formes de service aérien qu'on peut nolisier, pour des voyageurs, des marchandises, des messageries ou pour le courrier? Toutes les formes de services sont-elles comprises? Ainsi, la définition est-elle assez vaste pour comprendre les Lignes aériennes Trans-Canada ou les Lignes aériennes du Pacifique-Canadien?

L'hon. M. Abbott: La mesure aurait une portée assez vaste pour comprendre ces sociétés, mais on ne songe évidemment pas à leur consentir des avances. Ce sont les termes qu'a recommandés la Commission des trans-